

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 01.10.2018	Dossier complet le : 01.10.2018	N° d'enregistrement : 2018-3520

1. Intitulé du projet

Création de la Zone d'Activités Economiques "ZA Pôle Odyssee 3" Extension Sud-Est - Commune de COEX

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, **prénom** et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
rubrique 39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Projet soumis à la procédure de "cas par cas" Surface plancher du projet: 22 357 m ² , périmètre du projet: 3,05 ha. -> (b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la Zone d'Activité Economique "ZA Pôle Odyssee".

Située au Sud-Est de la ZAE existante, le projet "ZA Pôle Odyssee 3" Extension Sud-Est sise Commune de COEX se compose de 13 lots viabilisés, d'un lot espace vert comprenant un bassin de rétention et un lot voirie permettant la desserte des futures parcelles.

Il n'y a pas de démolitions.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de répondre à la demande d'implantations de nouvelles entreprises et à l'extension d'entreprises existantes sur La Commune de COEX.

Les activités envisagées sont industrielles, artisanales, commerciales ou de service.

La commercialisation de 13 lots destinés à recevoir ces activités permettra le soutien de l'activité économique de la Commune et la création d'emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera accessible depuis l'intérieur de la Zone d'Activité ZA Odyssee 2 via la Rue Nicéphore NIEPCE.

La voie principale de 13.00 mètres de large comprendra une chaussée de 6.00 mètres et deux trottoirs de 3.00 et 4.00 mètres. elle sera bouclée par une voie secondaire de 10.00 mètres de large qui comprendra une chaussée de 6.00 mètres et deux trottoirs de 2.00 mètres.

Les travaux d'aménagement seront réalisés en deux phases, à savoir :

a) Première phase

- terrassements généraux
- réseaux eaux usées et eaux pluviales (collecteur, poste de refoulement et branchements)
- bassin de rétention
- voirie provisoire (finition grave bitume sur chaussée)
- réseau eau potable, téléphone (génie civil), électricité et éclairage public (sauf luminaires)

b) Deuxième phase

- voirie définitive (enrobé)
- luminaires
- espaces verts (engazonnement, plantations)
- signalisation horizontale et verticale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation la Communauté de Communes entretiendra les ouvrages publics et les espaces communs afin de permettre aux entreprises de développer leur activité dans de bonnes conditions.

- entretien des espaces verts et tonte du bassin de rétention des eaux pluviales,
- balayage de la chaussée,
- entretien et suivi de l'état des réseaux d'assainissement et du poste de refoulement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet a été soumis à une déclaration loi sur l'eau.

Référence 85-2018-00374 envoyé par courrier du 18 juin 2018. Accord tacite à partir du 12 septembre 2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre de l'opération	30 530 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAE "Pôle Odyssee"
Rue Nicéphore NIEPCE
85220 COEX

Coordonnées géographiques¹ Long. - 1° 4 3' 5 1" 319 Lat. 4 6° 4 2' 0 8" 172

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

La commune de Coëx est concernée par 3 ZNIEFF :

· ZNIEFF de type 1 : "Vallée de la Vie et affluents en aval d'Apremont" (520616305),

· ZNIEFF de type 2 : "Vallée de la Vie du lac de barrage à Dolbeau" (520015213),

· ZNIEFF de type 2 : "Bocage à Chêne tauzin entre les Sables d'Olonne et la Rochesur-Yon" (520005733),

Le site du projet ne recoupe pas les limites de ces différentes zones.

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

L'inventaire de pré-localisation des zones humides établi par les services de la DREAL identifie une zone humide à l'est du site, en lien avec l'axe de talweg et les deux mares.

La commune a fait l'objet d'un inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE Vie et Jaunay, qui ne recense aucune zone humide au niveau du site du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un **périmètre de protection** rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation **humaine** ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine ou vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un réseau d'eau potable sera créé via les services de Vendée Eau, il n'y aura pas de prélèvements d'eau.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera l'augmentation du taux d'imperméabilisation du sol qui sera compensé par la création de bassin de rétention des eaux de pluies. Il n'y aura pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les travaux de viabilisation entraîneront un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie. Les excédents seront traités en décharge contrôlée lors des travaux. La voirie ne représente que 12% du projet. les incidences ne seront pas notables.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la viabilisation des terrains entraînera l'apport de matériaux de carrières et d'enrobés. les incidences ne seront pas notables.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se compose de : · Une parcelle de prairie en majorité, · Deux espaces vert qualifiés de prairies mésophiles (avec et sans arbustes), · Fiches ligneuses qui se sont en majorité développées sur d'anciens remblais. · Haies, en séparation des parcelles sud et en périphérie. · Deux mares. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier, faune ou flore.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le parcellaire est actuellement en friche, les terrains ne sont pas cultivés. les terrains sont classés en zone UE.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone d'activité économiques étant destinées principalement à un usage artisanal, il n'y pas de risques technologiques notables
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences de transport ne seront pas notables, l'extension de la zone existante permettra la création de nouvelles entreprises dans la continuité de l'existant.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension de la zone n'augmentera pas de manière significative les nuisances sonores liées aux activités déjà existantes sur la ZAE Pôle Odyssee.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

L'extension de la zone n'augmentera pas de manière significative les nuisances olfactives liées aux activités déjà existantes sur la ZAE Pôle Odyssee.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

L'extension de la zone n'augmentera pas de manière significative les vibrations liées aux activités déjà existantes sur la ZAE Pôle Odyssee.

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

L'extension de la zone n'augmentera pas de manière significative les émissions lumineuses liées aux activités déjà existantes sur la ZAE Pôle Odyssee.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Les enseignes publicitaires seront éclairées de manière indirectes si installées.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

les rejets d'eaux pluviales dans fossé existant après passage dans un bassin de rétention (tampon) spécifique.

Engendre-t-il des effluents ?

les rejets d'eaux usées se feront via la pose d'un poste de refoulement eaux usées et dirigées vers le réseau existant de la Commune.

les eaux seront traitée par la station d'épuration Mouille BEC de 4350 EH.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

La zone EU est réservée à l'implantation des constructions à caractère industriel, artisanal, commercial ou de bureaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
voir déclaration loi sur l'eau.

- traitement des eaux usées: raccordement sur le réseau collectif,
- gestion des eaux pluviales: création d'un bassin de rétention des eaux de pluies et création d'un réseau de collecte des eaux de surfaces et de toitures,
- création d'une mare dans le bassin de rétention en mesure de compensation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du caractère de la zone il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale.

La zone ayant été étudiée dans son ensemble, nous déposons un permis d'aménager pour une simple extension reprenant les caractéristiques de l'existant. Le fonctionnement du secteur ne sera pas modifié de manière significative.
De plus, l'extension se situe en zone UE au PLU déjà référencée comme économique.

Enfin, les conclusions du dossier loi sur l'eau effectué en amont ont été prises en compte dans le projet et permettront de mettre en place les mesures compensatoires nécessaires à la protection de la faune et de la flore.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude environnementale préalable de 2011 réalisée par le bureau d'études OCE environnement.
Dossier loi sur l'eau réalisée par le bureau d'études environnemental ATLAM environnement en 2018.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Givrand

le,

25/9/2018

Signature



Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jérôme DENÉCHEAU

